

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 006/2024

Séance du 6 mars 2024

**Date de la
convocation : 01/03/24**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
01/03/2024**

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam (*arrivée à 18h47*), HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : MAUREL Jean-Claude.

Procurations : MAUREL Jean-Claude à MANEN Cyril.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	11	

Objet : Acte notarié « Acquisition parcelles RAYNAL » - 5/5

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur de plusieurs parcelles appartenant à Monsieur et Madame RAYNAL Guy, relatives au projet « Cœur de Bourg ». Afin de procéder à la signature de ce troisième acte, les élus sont invités à voter l'acquisition suivante :

Parcelle B 1706 sise au lieu-dit « La Cahuzagarié » d'une surface de 1ha56a21ca

Il s'agit d'un bien libre, non occupé, représentant une surface totale de 1ha56a21ca

Le montant de cette acquisition s'élève à 14 675€, hors frais de Notaire. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur (frais estimés à 1 100€). Les Elus donnent l'accord à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte auprès de Maître Eve-Marie GARDELLE, Notaire à LISLE-SUR-TARN (Tarn).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne l'accord à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte auprès de Maître Eve-Marie GARDELLE, Notaire à LISLE-SUR-TARN (Tarn).

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.